

Toute dérogation au suivi de ces règles pour impossibilité technique ou cas particulier doit faire l'objet d'une étude de modalités adaptées et d'un accord explicite du référent  
Covid-19 : **Vincent Mary** [vmery@uco.fr](mailto:vmery@uco.fr) -0768015394  
"Version du 20/08/20"



# REGLES SANITAIRES GÉNÉRALES D'ACCÈS AU CAMPUS DE L'UCO NANTES

## Unis avec attention

**Solidarité, protection,  
responsabilité, proximité sociale et  
distanciation physique sont les  
principes guidant les règles  
sanitaires suivantes :**



Le non-respect des gestes barrières rappelés par affichage dans les locaux et des règles ci-dessous peut faire l'objet d'une exclusion immédiate des locaux assortie pour les étudiants d'une sanction conforme au règlement intérieur.

## **I) Port du masque dans les circulations et distanciation d'un mètre**

Le port du masque est obligatoire pour accéder à l'établissement. Le masque doit être porté dans tous les espaces intérieurs à l'exception des bureaux individuels et des lieux de restauration dès lors que le positionnement des personnes présentes est suffisamment stable pour garantir le respect de la distanciation d'un mètre au moins latéralement et en face à face.

## **II) Lavage de mains à l'entrée et quarantaine des documents**

A l'entrée dans l'établissement le lavage approfondi des mains ou l'usage de gel hydroalcoolique est obligatoire. Il est recommandé de renouveler ce lavage fréquemment et lors d'un changement de salle ; en cas de contact impromptu avec d'autres personnes ; avant de boire, de manger et de fumer ; après la manipulation d'objets ou de documents récemment utilisés par d'autres personnes. De plus, les objets ou documents émanant de l'extérieur ou transmis par un tiers seront mis en quarantaine avant leur manipulation pour une durée fonction des recommandations nationales ou à défaut pour une durée de 12h.

## **III) Circulation à sens unique sans regroupement**

Les escaliers intérieurs sont réservés à la montée dans les étages et les escaliers de secours extérieurs sont réservés à la descente. Un sens unique de circulation est créé dans chaque couloir pour éviter le croisement des groupes d'étudiants. La restauration fait l'objet de règles spécifiques, l'accès au self s'effectue uniquement par l'extérieur lors du service des repas.

Par rapport à l'habituel, l'effectif maximum dans chaque salle est divisé par deux environ ; dans les salles TD chaque table n'est utilisée que par une personne ; les bureaux sont limités à deux personnes, les box de la BU à 4 personnes, la salle des BDE et des enseignants à 6 personnes ; le co-working est réservé pour la restauration le midi ; les regroupements dans les circulations (hall d'accueil notamment) sont à éviter.

## **IV) Désinfection des locaux et des matériels partagés**

L'établissement désinfecte les salles utilisées, les circulations, les poignées de porte et les toilettes 2 fois par jour. Avant d'utiliser un appareil ou un objet d'usage collectif (appareil photo, enregistreurs audio, caméra, ordinateur, panneau de contrôle de vidéoprojecteur, feutre pour tableau blanc, photocopieurs, cafetière, micro-onde, bouilloire, etc...) chacun doit le désinfecter avec les lingettes mises à disposition (la transmission de crayons et de clés USB est à éviter). Les procédures de prêts d'ouvrages à la bibliothèque et de matériel à l'accueil font l'objet d'une adaptation à respecter. Aucun ouvrage ou revue n'est en libre accès à la bibliothèque.

## **V) Utilisation du sharepoint pour la gestion administrative**

Le dépôt de documents aux secrétariats se réalise dans le couloir ; les procédures administratives sont dématérialisées et accessibles via le sharepoint de l'UCO Nantes. L'affichage dédié à chaque formation est remplacé par l'unique affichage des plannings à chaque entrée de l'établissement et par la mise à disposition des informations sur la page de la formation du sharepoint UCO Nantes.

## **VI) Rester chez soi en cas de symptômes**

Toute personne présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, perte d'odorat et/ou du goût ne peut accéder au CAMPUS et doit retourner chez elle dès leur apparition. Le diagnostic Covid-19 est alors à réaliser au plus vite. S'il est positif l'établissement en est immédiatement informé pour communication aux étudiants du groupe de formation, aux enseignants et aux personnels ayant côtoyés la personne depuis moins de 14 jours.